

AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition : [Challenge YCMN N°2]

Dates complètes : [du07/04/18....au07/04/18......]

Lieu: [Dunkerque]

Autorité Organisatrice : [YCMN]

1. REGLES

La régate sera régie par :

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

La régate sera annulée si moins de trois bateaux sont pré-inscrits 4 jours avant la date de l'évènement.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) [...A,B,C,D R1..........].
- 2.2 leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - une autorisation parentale pour les mineurs

3. DROITS A PAYER (si nécessaire)

Les droits requis sont les suivants : PAF 5€/pers.

4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : [07/04] de [09h30] à [10h30]

4.2 Date et heure du briefing : [07/04] à [12h]

5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

6. CLASSEMENT

- 6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1 er 1 point, 2 ème 2 points, etc ...
- 6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.4 Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

FFVoile - Commission Centrale d'Arbitrage

mars 2018



